



vie féminine

Janvier 2016

ANALYSE

Plan wallon de Lutte contre la Pauvreté : les femmes ont-elles été oubliées ?

Par Cécile De Wandeler, responsable du Bureau d'étude de Vie Féminine

La Wallonie a élaboré son premier plan de « lutte contre la pauvreté », un plan qui intègre de nombreuses politiques publiques de sa compétence et qui dépassent largement le seul domaine social : logement, énergie, santé, mobilité, politique familiale,... De plus, c'est une approche assez large de la pauvreté qui a été retenue pour ce Plan : élargissement de la notion de pauvreté au-delà de la pauvreté monétaire, prise en compte des personnes qui risque de basculer dans la pauvreté,... Objectif majeur des mesures proposées : agir directement sur les situations de déprivation matérielle que rencontrent les personnes en Wallonie.

Adopter une approche intégrée et transversale pour agir sur les problématiques multiples que rencontrent les personnes dans la pauvreté ou qui risquent d'y basculer, cela nous semble un pas dans la bonne direction. D'autant que dans les mesures proposées par le Plan, certaines sont appelées par le secteur associatif depuis un certain temps.

Pour notre part, nous pouvons au moins souligner les idées suivantes :

- Accès au logement et situation des familles monoparentales
- Prise en compte des familles monoparentales dans le futur modèle d'allocations familiales
- Aller dans le sens d'une automatisation de certains droits
- Sensibilisation de différents acteurs sociaux aux réalités de vie des personnes en situation de précarité

Mais nous pouvons aussi immédiatement souligner deux gros points noirs qui nous sautent aux yeux.

1) Où sont les femmes ?

Le Plan ne fait quasiment aucune référence directe à la précarité vécue par les femmes, ni dans son introduction, ni dans ses mesures (à part dans les actions spécifiques menées par les Espaces Publics Numériques, p. 40). Indirectement, les femmes sont présentes à travers la référence aux familles « monoparentales » (dont plus de 80% ont une femme à leur tête, faut-il le rappeler). Celles-ci apparaissent comme un public qui mobilisera une attention particulière dans le plan, notamment vu les indicateurs alarmants en terme de pauvreté que connaissent ces familles (p. 3-5). Les politiques plus particulièrement mobilisées seront le logement, les politiques familiales et l'accès aux TIC. Si nous nous réjouissons que la situation, effectivement critique, des familles monoparentales soient prises au sérieux, nous nous inquiétons néanmoins du fait que les femmes ne suscitent d'attention qu'en rapport avec la présence d'enfants, et que la précarité d'autres femmes restent invisibles, les femmes plus âgées par exemple, les femmes qui sont dépendantes de leur famille ou d'un conjoint, les femmes qui ne trouvent pas d'emploi ou ont des revenus nettement insuffisants. On peut également souligner la situation particulière des femmes victimes de violences conjugales. Même si ces violences s'exercent dans tous les milieux sociaux, la précarité et la dépendance économique accentuent les risques en isolant les femmes et en accordant une place centrale dans leur vie à leur partenaire.

En 2008, dans notre recherche-action « Au féminin précaire », nous insistions sur le fait que la précarité des femmes naît de l'interdépendance entre différents champs, différentes sphères de la vie : emploi, formation, santé, logement, famille, mobilité, etc. La précarité c'est ce statut flottant dans lequel le moindre couac peut gripper tout le mécanisme, cet état qui consiste à « être à la marge », au seuil de la pauvreté dans laquelle on peut basculer pour un rien. Les différents rôles qu'assument les femmes dans la société et les inégalités structurelles auxquelles elles sont confrontées accentuent encore cette tendance. Ce constat est bien exprimé par le témoignage d'une des femmes qui a participé à la recherche : « *Etre femme, c'est déjà être précaire.* ».

La dimension de « genre » est quant à elle complètement absente du Plan, alors que la lutte contre la pauvreté a été identifiée par le Ministre-Président comme une de ses deux actions prioritaires dans le cadre du « Plan Gender » wallon. Pour le moment, il est clair qu'il s'agit d'un rendez-vous manqué. Seule la note au Gouvernement contient apparemment des recommandations pour tenir compte d'indicateurs de genre dans les outils de suivi et d'évaluation (cellule administrative, étude de l'IWEPS). Mais qu'est-ce que cela signifie ? Qu'il faudra attendre l'évaluation des mesures actuelles pour constater qu'il existe aujourd'hui des écarts entre hommes et femmes en matière de précarité ? Qu'on espère simplement que les mesures prises s'appliqueront uniformément aux hommes et aux femmes ou mieux encore qu'elles combleront, d'elles-mêmes, les écarts existants ? Comme association travaillant au quotidien avec des femmes, nous pouvons déjà affirmer que ces écarts ne se résoudront pas d'eux-mêmes.

Est-il encore possible aujourd’hui de ne pas tenir compte des inégalités entre hommes et femmes quand on veut travailler sérieusement sur la précarité et la pauvreté ? Les nombreux rapports belges et internationaux ont suffisamment documenté la question. Des femmes se sont rassemblées, parfois même au niveau mondial comme avec la Marche Mondiale des Femmes, pour faire exister cette question sur la place publique. Nous en avons assez d’attendre une étude supplémentaire ou de nouveaux indicateurs - et même un plan de gender mainstreaming - vu le contexte actuel de détricotage des droits sociaux et d’appauvrissement des femmes. Le Gouvernement wallon doit prendre des mesures urgentes pour s’assurer que son plan luttera également contre la pauvreté des femmes elles-mêmes.

2) Où sont les droits ?

Une des thématiques du Plan concerne bien l'accès aux droits et se donne pour objectif de contribuer à l'effectivité des droits fondamentaux pour les personnes en situation de pauvreté ou en risque de l'être. Mais l'approche développée ici nous semble quelque peu limitée. Pourquoi ?

La question du non-recours aux droits dépasse largement la seule méconnaissance des services et dispositifs existants par les personnes. L'Observatoire du Non recours aux Droits en France a étudié plus précisément les motifs de ce non recours¹. C'est également l'expérience que nous avons dans notre Mouvement. En effet, en 2013-2014, nous avons mené un projet itinérant - la Caravelle des Droits des Femmes - qui avait pour but de sensibiliser les femmes sur leurs droits dans l'espace public. Nous avons évidemment entendu de nombreuses femmes témoigner du fait qu'elles ne connaissaient pas tel service ou tel dispositif pouvant les aider à sortir de leur situation. Mais nous avons aussi souvent constaté que les femmes connaissaient bien leurs droits et les institutions chargées d'y répondre, mais qu'elles rencontraient des obstacles pour y accéder : non prise en compte de leur situation réelle, manque de temps ou de moyens, difficultés avec les aspects administratifs, méfiance vis-à-vis des institutions suite à certaines expériences (suspicion, jugement, contrôle, refus, etc.), découragement face aux démarches, coûts indirects ou invisibles (valeurs, autonomie, identité, etc.), contrôle de leurs faits et gestes,... Les femmes ne sont donc pas sans compétences et sans ressources et agissent en fonction de motivations multiples.

Malgré cela, la piste d'automatisation de certains droits nous semble très prometteuse, mais devrait sans doute être élargie à d'autres dispositifs ou d'autres droits. De même, sensibiliser et former les institutions, les professionnel-le-s aux réalités du public peut être un levier, à condition de s'appuyer sur une approche d'accès aux droits et de lutte contre les inégalités structurelles. Qu'est-ce qui dans les réalités, les expériences, les valeurs des personnes entravent peut-être leur accès à tel ou tel droit ? La présence d'enfants par

¹ Pour en savoir plus, « La kermesse des droits sociaux », axelle 167, mars 2014, p. 23-27.

exemple peut tantôt être un moteur pour faire valoir ses droits et s'adresser aux institutions, et tantôt au contraire, freiner une femme qui a peur (parfois avec raison pour l'avoir déjà expérimenté) des jugements, voire des conséquences pour son autonomie. Pour faire ce travail, il convient de s'appuyer sur l'expertise des acteurs de terrain et l'expérience des personnes concernées elles-mêmes.

Dans cette perspective, il nous semblerait également intéressant d'intégrer la question de l'accès aux droits dans chaque thématique et pas seulement de manière transversale. A cet égard, un travail un peu plus approfondi d'analyse de chaque axe du plan devrait être fait.

D'autres considérations

- Nous avons bien pris note de l'intention délibérée d'exclure de ce plan les politiques qui par leur nature même « contribueraient à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités » : emploi, formation, CPAS,... Malheureusement, quand les femmes parlent de ces politiques, elles n'en font pas un tableau aussi idyllique (ex. activation des allocations de chômage, orientation vers des emplois stéréotypés, etc.). Des mesures permettant de prendre en compte dans ces politiques-là la situation des femmes les plus précarisées devraient faire partie du plan selon nous.
- Certaines politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles auraient-elles aussi pu être incluses ou au moins abordées dans le plan, tant ces politiques peuvent être essentielles pour résoudre des situations critiques en matière de pauvreté et précarité (ex. promotion sociale, accueil de l'enfance, services en lien avec l'enfance, etc.). Il faut bien sûr agir sur les conditions matérielles de vie - souvent reliées à des politiques régionales - mais les facettes plus sociales et culturelles de la vie des personnes participent tout autant à leur possibilité de mobiliser des ressources pour une sortie durable de la précarité.
- L'approche politique choisie se concentre sur des mécanismes très concrets qui auront des impacts directs sur les indicateurs de précarité, notamment en matière de déprivation matérielle. Probablement qu'un certain nombre de personnes verront une amélioration dans leurs conditions de vie et c'est essentiel. Malgré tout, cette approche ressemble plus à une « gestion » de la pauvreté et de la précarité qu'à une véritable lutte, car elle ne dit pas grand'chose des causes de la précarité et des manières de s'y attaquer de manière plus structurelle.
- Un certain nombre de mesures proposées consistent à créer, soutenir ou encadrer des dispositifs ou des initiatives nées dans des cadres associatifs (ex. épicerie sociale, etc.). Dans ce cadre, on se demande sur quel mode les pouvoirs publics vont développer leurs rapports avec ces initiatives et ces associations ainsi

« soutenues » ? Soutien ? Co-responsabilité ? Délégation des missions ? Contrôle ? La vigilance est de mise pour éviter tout risque de confusion sur les missions et les rôles entre secteur associatif et pouvoirs publics.

- Enfin, le Plan ne prévoit pas de budget propre et ne dit rien des budgets existants qui seront mobilisés pour les mesures proposées pour l'instant, mais cela devrait faire partie au moins des différentes étapes d'évaluation du Plan.
- Sur l'institutionnalisation de cette question (axe 12), nous voyons de nombreuses convergences avec les structures qui permettent d'institutionnaliser normalement une démarche de « gender mainstreaming ». Ne faut-il pas réfléchir aux convergences possibles dans certains domaines du plan ?